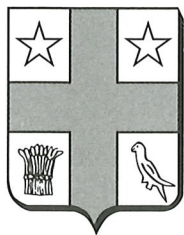


Arrêté "buvette"

4, Place Michel GARDEUX
Tél. 03 83 26 70 01
Fax. 03 83 26 74 76

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de FLAVIGNY SUR MOSELLE



AUTORISATION D'OUVRIER UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,
Je soussigné(e), Monsieur Dominique LAVISSE, responsable de la manifestation et agrégé d'EPS et Coordinateur EPS de l'EREA de FLAVIGNY SUR MOSELLE sollicite conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{ère} catégorie, au hall supérieur du gymnase de l'EREA de Flavigny sur Moselle le Lundi 13 Novembre et le Lundi 11 Décembre de 17h00 à 22h30, **à l'occasion d'un concours sélectif et qualificatif de tir à l'arc.**

ARRÊTÉ DU MAIRE

Vu les articles L2212-1, L 2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 3321-1, L3332-3, L3332-4, L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,

Considérant la demande de Monsieur Dominique LAVISSE, responsable de la manifestation et agrégé d'EPS et Coordinateur EPS de l'EREA de FLAVIGNY SUR MOSELLE,

Article 1^{er} : Monsieur Dominique LAVISSE, responsable de la manifestation et agrégé d'EPS et Coordinateur EPS de l'EREA de FLAVIGNY SUR MOSELLE est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{ère} catégorie, au hall supérieur du gymnase de l'EREA de Flavigny sur Moselle le Lundi 13 Novembre et le Lundi 11 Décembre de 17h00 à 22h30, **à l'occasion d'un concours sélectif et qualificatif de tir à l'arc.**

Article 2 : À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons du premier groupe, à savoir : les boissons non alcoolisées, eaux minérales, jus de fruit, thé, café, chocolat, sirop et limonades.

Article 3 : La brigade de gendarmerie compétente (ou commissariat) est chargée de l'exécution du présent arrêté, Une copie sera adressée aux services de la préfecture (1^{er} direction - 1^{er} bureau) ou de la sous-préfecture. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Flavigny-sur-Moselle le 09 Novembre 2023

Le Maire,
Marcel TEDESCO

